

Lettre

aux nouveaux gouvernants

ELECTIONS 2017

Présidentielles, législatives

10 priorités pour un mandat :
redonner la confiance aux entreprises



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION



Les dirigeants français sont majoritairement optimistes pour l'avenir de leur entreprise et majoritairement pessimistes pour l'avenir de notre pays. Tel est le constat paradoxal de l'étude « Redonner confiance aux entreprises » menée par la DFCG. Derrière ce paradoxe, les dirigeants français croient aux opportunités d'une croissance individuelle qu'ils maîtrisent mais pensent qu'elles seraient empêchées à l'échelle du pays. C'est donc l'environnement, à la fois macro-économique, réglementaire, fiscal, politique et social, qui pèse sur le dynamisme collectif et sur la croissance, créant un « climat » de défiance. Il est donc essentiel de redonner confiance aux entreprises en agissant sur les bons leviers.

Les dirigeants issus des élections nationales de 2017, présidentielles et législatives, auront une responsabilité cruciale : redonner confiance aux entreprises et favoriser ainsi un réel rebond économique, ou laisser s'accroître la défiance et accélérer le décrochage.

Les directeurs financiers sont des observateurs précieux car leur position est unique : ils ont tout à la fois une vision de la stratégie des entreprises et une connaissance précise de leurs flux financiers au quotidien. Ils sont ainsi à même de proposer des pistes d'amélioration très concrètes pour lever des contraintes, souvent improductives, qui sont autant d'obstacles à ce rebond.

Portons, ensemble, une vision de moyen et long terme, fondée sur la confiance dans les entreprises pour créer de la croissance.

Simplification, fiscalité, financement, efficacité de la dépense publique, la DFCG soumet aujourd'hui aux nouveaux gouvernants 10 propositions constructives.

“ *Portons, ensemble, une vision de moyen et long terme, fondée sur la confiance dans les entreprises* ”

Philippe Audouin
Président de la DFCG



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

La DFCG est l'association de professionnels des directeurs financiers et de contrôle de gestion.

L'association compte quelque 3 000 membres répartis dans tous les secteurs économiques et géographiques du pays.

Ils représentent 1800 entreprises de toutes tailles, depuis la PME jusqu'aux grands groupes internationaux, en passant par les organisations publiques ou les associations, avec, à l'image du tissu économique français, une forte proportion de grandes PME et d'ETI.

Cette diversité est une formidable source d'échanges d'expériences et d'enrichissement des débats.

Les 10 propositions de la DFCG

Fiscalité

1. Mettre fin à l'instabilité fiscale
2. Réduire drastiquement le nombre de taxes affectées
3. Poursuivre la baisse de l'IS pour l'aligner sur les standards européens

Simplification

4. Donner davantage de souplesse au droit du travail
5. Simplifier le droit du travail et renforcer les accords d'entreprise ou de branche
6. Simplifier les obligations déclaratives et de communication des entreprises

Financement

7. Faire évoluer la fiscalité de l'épargne pour l'orienter davantage vers le financement des entreprises
8. Réduire les délais de paiement par une action ferme et pérenne contre l'asymétrie de pouvoir

Efficacité de la dépense publique

9. Mettre en œuvre un pilotage de la dépense publique et rendre compte périodiquement
10. Rénover le suivi de la performance de l'action publique

Fiscalité

#stabilité #europe #efficacité

1. Mettre fin à l'instabilité fiscale

« Depuis de très nombreuses années et plusieurs mandatures, la perpétuelle instabilité fiscale est, avec la rigidité et la complexité en matière sociale, l'une des deux plaies de l'économie française.

La France est championne des changements fiscaux incessants qui handicapent gravement notre économie, nos entreprises et nos concitoyens. C'est le seul pays développé qui s'inflige de tels sévices économiques ».

Philippe Audouin, Le Monde, 11/11/2016

L'étude « Redonner la confiance aux entreprises », menée par la DFCG en 2016, est éloquent à ce sujet : mettre fin à l'instabilité fiscale arrive très largement en tête des demandes des dirigeants financiers. Exprimée avec vigueur, cette demande traduit une vraie préoccupation de la profession : du fait de son instabilité, la fiscalité est un réel fléau pour les entreprises françaises, qui ne peuvent prendre sereinement des décisions dans la durée.

2. Réduire drastiquement le nombre de taxes affectées

Exceptionnellement, la loi de finances 2017 supprime légèrement plus de taxes qu'elle n'en crée. Cette « innovation », très appréciable pour les entreprises, demande à être confirmée car, en tendance, la fiscalité continue de se complexifier davantage chaque année : 55 nouvelles taxes ont été créées depuis 2010... et 13 seulement ont été supprimées.

Les taxes affectées méritent une attention particulière : alourdissant la fiscalité pour un rendement parfois très faible, elles mobilisent les ressources des entreprises pour les déclarer mais aussi des ressources publiques pour les percevoir et les contrôler. Par-delà le coût facial de leur suppression, l'ensemble des acteurs économiques y gagneraient : les entreprises dont la charge administrative serait singulièrement simplifiée, l'Etat qui pourrait réaffecter ses agents à d'autres tâches plus efficaces... et retrouverait via l'IS et le gain de croissance les ressources auxquelles il aurait renoncé.

3. Poursuivre la baisse de l'IS pour l'aligner sur les standards européens

Le taux facial de l'impôt sur les sociétés est plus élevé en France que dans l'ensemble des autres pays européens. Certes il peut être compensé par un ensemble de mécanismes annexes, il n'en demeure pas moins un élément pesant négativement dans la différenciation de notre pays vis-à-vis de nos partenaires et de nos concurrents. Alors que la Commission Européenne travaille à une assiette commune de l'impôt sur les sociétés (directive ACCIS), il est nécessaire que la France aligne son taux d'IS sur les standards européens. Cette politique, déjà amorcée, doit être confirmée.

Simplification

#souplesse #effetsdeseuil #obligationsdéclaratives

4. Donner davantage de souplesse au droit du travail

L'étude « Redonner la confiance aux entreprises » menée par la DFCG souligne la nécessité, vitale pour les entreprises, d'avoir davantage de souplesse dans le droit du travail. Les dirigeants ont besoin, pour investir et embaucher, d'avoir confiance dans l'avenir et de savoir qu'ils pourront s'adapter aux éventuelles difficultés... pour oser davantage ! Donner davantage de flexibilité au code du travail, c'est donner aux entreprises le moyen de créer davantage d'emplois. A trop contraindre le travail, on bride l'emploi.

5. Simplifier le droit du travail et renforcer les accords d'entreprise ou de branche

La loi « Travail » va dans le bon sens, notamment lorsqu'elle stipule que la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière de durée du travail devient le principe de droit commun. Il reste néanmoins encore énormément de travail à réaliser en ce sens, comme en témoigne le volume (en pages, en articles, en poids !) que représente le code du travail. Il constitue un obstacle important à la confiance et à l'initiative des entreprises qui redoutent toujours d'être prises en défaut sur une obligation ou une norme. Pour de nombreuses PME et ETI, notamment familiales, l'effet peut être très significatif.

Le lissage des effets de seuil est un autre volet important de la simplification. La crainte du franchissement de seuils est un réel facteur de frein à l'embauche des 11^{ème}, 21^{ème} ou 51^{ème} salariés.

6. Simplifier les obligations déclaratives et de communication des entreprises

« L'excès d'information financière nuit à l'information financière » indiquait l'Institut Messine dans son rapport éponyme de 2015. Il constatait l'inflation, année après année, du volume des données et des rapports demandés aux entreprises.

Au-delà de la seule information financière, la DFCG constate l'empilement de nouvelles obligations déclaratives pour les entreprises dans de nombreux domaines – social (pénibilité), environnemental (Grenelle 2), fiscal (Reporting pays par pays, Prix de transfert pour les PME), etc.

Ces informations sont souvent lourdes à produire pour l'entreprise, et pour une utilité parfois discutable : il s'agit de compilations de données dans un but de contrôle, qui ne permettent pas à l'entreprise de mieux prendre ses décisions. Simplifier ces obligations permettrait aux entreprises de se concentrer sur les données essentielles à leur bon pilotage et de les traduire avec davantage de clarté pour les différentes parties prenantes (salariés, actionnaires, clients) qui, aujourd'hui, n'ont ni le temps ni l'expertise nécessaires pour les comprendre.

7. Faire évoluer la fiscalité de l'épargne pour l'orienter davantage vers le financement des entreprises

L'AFIC souligne que seulement 1% de l'épargne gérée par les investisseurs institutionnels français est investie dans les entreprises non cotées. Ce ratio est de 3% pour les assureurs européens et de 6% pour les caisses de retraite nord-américaines. Il est essentiel, pour la vitalité de notre économie, de faire évoluer la fiscalité de l'épargne pour l'orienter davantage vers le financement des entreprises, par exemple :

- en révisant les règles prudentielles des investisseurs institutionnels,
- en favorisant l'accès à l'investissement des contrats d'assurance-vie,
- en développant l'actionnariat individuel et notamment salarié – qui permet d'associer les citoyens et les salariés au développement économique et de bénéficier d'un actionnariat stable. Ceci est important dans un pays où les fonds de pension sont peu développés.

8. Réduire les délais de paiement par une action ferme et pérenne contre l'asymétrie de pouvoir

Près de 25% des cessations de paiement et des faillites seraient dûs à un retard de paiement et 15 milliards d'euros supplémentaires seraient mobilisables pour les PME si les délais de paiement étaient respectés. Toutefois, si la DFCG n'encourage pas ces pratiques, force est de constater que le dépassement des délais de paiement permet à un certain nombre d'entreprises de se procurer des ressources financières alors qu'un crédit de trésorerie leur aurait été refusé en cas de situation tendue. Consciente de cette situation souvent regrettable, la DFCG demande aux pouvoirs publics d'agir selon les principes suivants :

- imposer strictement le respect des règles par les entreprises publiques et agences nationales, territoriales et hospitalières et les soumettre au droit commercial en l'espèce ;
- renforcer le socle juridique des intérêts de retard, les rendre davantage contraignants (obligatoires) et tenir compte de leur éventuel paiement spontané par le débiteur dans le calcul du montant de l'amende éventuelle afin de limiter l'asymétrie de pouvoir entre fournisseur et donneur d'ordre. Ceci permettrait également à la partie lésée de trouver une compensation à son préjudice (que l'amende seule ne compense pas) ;
- actualiser les normes comptables françaises pour réduire l'incertitude comptable sur le statut et sur le positionnement de la dette (soit dette fournisseurs, soit dette bancaire, soit dette financière), afin d'intégrer ce crédit fournisseur dans la dette financière des mauvais payeurs.

Efficacité de la dépense publique

#dépensepublique #pilotagedelaperformance

La dépense publique, élément indispensable de toute politique, pèse d'un poids important dans le budget de chaque contribuable et dans le compte de résultat de chaque entreprise. Sans porter de jugement sur les dépenses nous affirmons qu'il est fondamental pour notre économie que tout denier public dépensé le soit avec efficacité et efficacie. Il s'agit là d'une préoccupation partagée par l'ensemble des dirigeants financiers, du public (qui pilotent ces dépenses) comme du privé (qui les financent, par l'impôt payé par les entreprises et les personnes physiques). Certaines administrations agissent déjà en ce sens. C'est pourquoi, dans l'esprit du Livre Blanc de la DFCG sur « Le pilotage de la performance dans les Services publics », nous souhaitons proposer deux mesures susceptibles de conduire à une meilleure utilisation de la dépense publique.

9. Mettre en œuvre un pilotage de la dépense publique et rendre compte périodiquement

La mise en place de la LOLF à partir de 2001 a permis d'amorcer un tournant dans le pilotage de la dépense publique. 15 ans après sa mise en œuvre, cette réforme n'a pas complètement produit les résultats escomptés même si certaines administrations sont assez avancées dans ce domaine, avec un meilleur suivi des dépenses. L'enjeu de la prochaine mandature devrait être de systématiser les bonnes pratiques à l'ensemble des administrations publiques : Etat, collectivités locales, hôpitaux. Toute dépense publique doit être faite avec un souci d'efficacité !

10. Rénewer le suivi de la performance de l'action publique

Quelles que soient les politiques publiques, le contrôle et le pilotage des actions et de l'exécution de ces politiques doivent s'exercer par la mise en place d'outils de mesure de la performance. Impulser une dynamique nouvelle par des objectifs et des indicateurs de performance est la meilleure manière de conduire, dans la durée, une amélioration de l'action publique. Le Livre Blanc produit par la DFCG au printemps 2017 en donne les fondamentaux : contrôle de gestion, comptabilité analytique, mise en responsabilité des managers et des chefs de service, mesure et contrôle des résultats.



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

**Être membre de la DFCG,
c'est faire partie du 1^{er} réseau
des dirigeants Finance & Gestion**

J'adhère 
pour 2017



Plus d'informations
www.dfcg.fr
01 42 27 93 33
cotisation@dfcg.asso.fr



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

Pour en savoir plus, contactez Pierre-Yves BING, Délégué général adjoint
pierreyvesbing@dfcg.asso.fr - 01.42.27.83.77